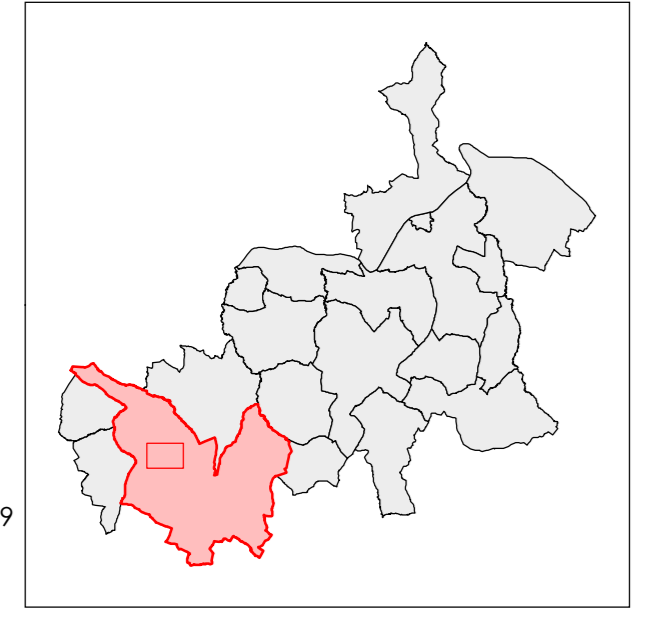


4.11 Zonage

PELLEGRUE

Élaboration du PLUI prescrite par D.C.C. du 24/10/17
Projet de PLUI arrêté par D.C.C. du 11/03/19
Dossier soumis à Enquête publique du 25/04/19 au 02/08/19
PLUI approuvé par D.C.C. du 28/11/19



Zonage du PLUI

UA (a, b, d), c, d1)	UBC	UXC	IAUk	N	NL
UE	IAU	2AU	Ne	Np	
UX	IAUe	A	NK		

- Prescriptions du PLUI**
- Protection ponctuelle au titre de l'article L. 151-19 - patrimoine bâti
 - Emplacement réservé (désignation et bénéficiaire en annexe)
 - Espace boisé classé; Espace boisé classé à recréer
 - Périmètre de protection au titre de l'article L. 151-19 - patrimoine bâti
 - Périmètre de protection au titre de l'article L. 151-19 - entité boisée / parc
 - Périmètre de protection au titre de l'article L. 151-23 - ripisylve
 - Périmètre de protection au titre de l'article L. 151-23 - boisement humide

Date : 11/2019
Conception : GIE A1'Metropolis - Biotape - Urbanis
Source : Origine DGFP Cadastre © Droits de l'Etat réservés © 2018

